



RéCapiTuLons

Comité Technique Local

DRFIP 44

14 avril 2017

La CGT a lu une déclaration liminaire (consultable ici <http://www.dgfip.cgt.fr/44/spip.php?article2036>) évoquant le contexte général.

Aménagement Rdc (accueil et trésorerie) à l'Hôtel des Finances De Gaule à Saint Nazaire

Nous avons posé les questions suivantes :

En préambule, la CGT tient à souligner le travail effectué. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu un document de travail aussi étoffé et complet.

- pour les agents ? Y a-t-il eu une étude de l'ambiance sonore ? Et si oui, un expert a-t-il été missionné sur ce sujet.
- Sur l'ouverture et la fermeture, à notre sens, il faut au minimum la présence physique d'une personne au pré-accueil, d'un caissier et d'un encadrant, nous souhaitons que cela soit précisé.
- Sur l'organisation du pré-accueil : qui en sera en charge ? Un agent B ou C ? Si le collègue n'a pas la réponse qui peut-il contacter ?
- Sur les postes libre-service : vous prévoyez que des agents et/ou des services civiques seront en charge de ces postes. Nous vous rappelons qu'il est illégal de confier des missions remplies par un agent public depuis moins d'un an à un service civique.
- Quel sera l'impact de l'accueil personnalisé sur Rdv au SIE de St Nazaire ?
- Pour les trésoreries municipale, hospitalière et Montoir : des habilitations croisées sur hélios permettraient de renseigner l'utilisateur sur sa facture
- Concernant la Commission Immobilière du 19/08/2016 du CHSCT qui est mentionnée dans les documents fournis, nous tenons à préciser que seules les mesures transitoires ont été présentées et non le projet d'accueil commun.

- Quelle formation pré accueil pour les remplaçants des 3 titulaires, car ce sont des missions très spécifiques et qui demandent beaucoup de connaissances.
- Terminaux Paiement Électronique (TPE) : combien de personnes savent s'en servir ?

Nous avons aussi souligné que même avec le meilleur aménagement possible, seul un pilotage fin de l'accueil permettrait d'exercer cette mission convenablement, pour les agents comme pour les usagers.

Les questions du positionnement des mopieurs pour les accueils « assis debout », de la gestion du turnover (mutations, départ en retraites d'agents expérimentés), du « plan B » pour les renforts ont aussi été posées.

Réponse : Pour Mme PY l'accueil à Saint Nazaire est une priorité en dépit des grandes difficultés liées aux travaux. C'est pour cela qu'un cadre A est dédié à l'accueil pour le piloter quotidiennement. Notamment en cas d'absence des titulaires, il est chargé de faire venir les renforts. La densification du site produit un accueil complexe, car comprenant des missions très variées. Le projet a d'ailleurs évolué au fil de l'eau. M. Demora (responsable de la Trésorerie Saint Nazaire Municipale) est responsable des caisses. Mme PY est très attachée à l'image de notre administration et Saint Nazaire est un poste très important. Maintenant, la contrainte physique des locaux oblige à des choix : « il faut fluidifier le flux ».

Le croisement des usagers des différents services (fiscal, trésorerie) a été étudié. L'application e-sirius de gestion des files d'attente doit pouvoir techniquement faire des attentes différenciées selon le but des visites. Il faudra faire attention à la configuration de la numérotation, car c'est source de conflit avec les usagers quand l'appel ne se fait pas dans l'ordre

des numéros. Une réflexion sera donc à mener sur l'optimisation de e-sirius.

Pour la direction, les ergonomes du ministère ont étudié les locaux et tous les boxes sont accessibles pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les questions acoustiques ont aussi été étudiées. Mais nous n'avons pas eu plus de détails. L'usage des TPE est « simple » mais génère un travail important en aval pour la comptabilité. Chaque TPE est multiposte, l'agent choisit vers quelle compta encaisser la somme.

Une fiche d'impact a été demandée vu l'importance de la restructuration.

Il a été rappelé la nécessité de faire rapidement un exercice incendie après la mise en place.

Vote : Abstention CGT (3) Solidaires (3)
CFDT (2) FO (2)

Établissement des AMR par les SIE pour le compte des SPF et Enregistrement

Point technique de mise à jour.

Vote : Abstention CGT (3) CFDT (2)
Solidaires (3) FO (2)

Plan de formation 2017

Intervention de la CGT : Sur la formation professionnelle et le plan de formation, une remarque liminaire qui ne concerne qu'indirectement les collègues DRFIP mais qui a son importance.

La DG est en train de remettre en cause un certain nombre de choses dans la formation initiale. La formation initiale changerait ainsi de finalité au prétexte qu'elle serait trop dense. Elle est donc revue à la baisse ce qui ne permettra plus aux nouveaux agents d'acquérir les fondamentaux qui permettent aujourd'hui d'avoir une formation de carrière. En effet elle devrait être réduite et constituée d'une partie socle généraliste, d'une partie fonctionnelle axée sur le premier poste et d'un stage pratique.

Il a d'ailleurs été question semble-t-il de remettre carrément en cause les ENFIP, histoire sans doute de bien faire passer le message que la formation initiale doit être réduite à sa portion congrue. Ce qui au passage permettrait de remettre en cause le caractère national de notre administration déconcentrée et de réseau...

Bref, les lacunes dans la formation initiale vont faire porter de manière accrue la responsabilité

de la formation sur l'échelon local. Dans ce cadre, quels moyens supplémentaires seront dévolues à la formation, notamment en termes d'effectif ?

Par ailleurs, nous dénonçons les restrictions d'accès qui vont se mettre en place pour les concours avec l'organisation le même jour des concours interne et externe, ce qui empêche de facto celles et ceux qui le peuvent de concourir aux deux. De même, la limitation des passages de concours à 5 tentatives pour chacun d'entre eux est de nature à réduire fortement les chances de promotion. Surtout dans un contexte de forte diminution du chiffre des promouvables !

Dernière chose, nous constatons la multiplication de l'offre des e-formations. Nous rappelons ici que la e-formation ne doit être dispensée que pour un pré-requis ou en complément de stages présentiels. Les retours sur la e-formation ne sont d'ailleurs pas très encourageants semblerait-il.

Mme PY a souligné l'importance que revêt la formation professionnelle pour la DGFIP. Au sujet de la formation initiale, la formation premier poste est une demande des services.

Nous savons bien la tendance lourde qu'ont les services de vouloir des stagiaires opérationnels immédiatement, au détriment de l'aspect formation.

Les formations PAS SIE débiteront à partir du 19 juin, elle durera une journée.

Vote : POUR CGT (3)
Abstention : Solidaires (3) CFDT (2) FO (2)

Bilan Formation 2016

La montée en puissance de la e-formation s'accompagne d'un taux de satisfaction assez bas à l'inverse des 96 stages présentiels où le taux de satisfaction oscille entre 80 et 100 %.

La For Pro a rappelé que l'e-formation est complémentaire et conçue comme telle.

Pour le reste, la CGT ne peut que se satisfaire du travail effectué par la formation professionnelle, avec une offre de formation très large et complète, qui fonctionne et est efficace.

Ce grand volume d'activité demanderait peut-être une analyse fine du bilan de la formation continue entre celles qui relèvent de l'adaptation liée aux réformes incessantes et celles qui visent à renforcer et approfondir ses connaissances. La Direction relève qu'il est souvent compliqué de faire le distinguo.

Attention aussi à veiller à l'exercice réel du droit à formation continue dans un contexte tendu dans les services au niveau des effectifs. Cela pourrait être masqué par le fait qu'un certain nombre de formations sont obligatoires (RSP, Mémo,...). *A priori, le problème ne se pose pas trop, à titre d'exemple les formations CHSCT font le plein.*

Points divers

Faute d'obtenir des réponses de la part de la Direction quand on l'interroge, la CGT se voit contrainte de porter ses questionnements lors du CTL. C'est pourquoi nous avons débattu des quatre sujets suivants :

- suivi de la mise en place du dispositif Tadeo
- état des lieux des personnels non titulaires
- modalités du fonctionnement du traitement du gracieux dans les SIP
- égalité professionnelle à la DRFIP 44

Dispositif Tadeo

Question de la CGT :

Le projet TADEO (adaptation des outils de formation pour les personnes malentendantes), la DRFIP 44 est partie prenante et est direction expérimentatrice. Fin 2016, la mise en place a été retardée pour des raisons budgétaires. Ce problème budgétaire n'est toujours pas résolu à ce jour ! Nous avons rappelé que cela pénalisait fortement les collègues concernés et que ces retards successifs étaient inadmissibles.

Réponse de la Direction :

Le blocage reste budgétaire.

État des lieux des personnels non titulaires

Intervention de la CGT : attention à la confusion des tâches attribuées aux stagiaires. De même pour les services civiques, ils ne doivent pas faire les tâches des agents. Dans un contexte tendu sur l'emploi statutaire, on ne voudrait pas que la DRFIP 44 s'en serve comme variable d'ajustement de l'emploi.

Même s'il est louable que notre ministère accompagne des jeunes en formation pour la validation de leur cursus, on constate que petit à petit ces emplois précaires, peu ou pas rémunérés, sans droits, intègrent notre administration et bouchent les trous dans certains services.

Comment la direction déploie ces personnes ? Pour boucher des trous ?

Réponses de la Direction : Le déploiement se fait en fonction du calendrier des stages, de leurs aptitudes ou souhaits et de leur type de formation. La concentration sur Nantes s'explique pour des problèmes de transport.

Le service civique est basé sur le volontariat ce qui leur laisse une assez grande latitude dans leur emploi du temps. La DRFIP peut aussi remettre en cause le contrat.

Les services civiques : 4 en 2016 pour 8 mois, dont 2 à AJV et 2 au SIP Nantes sud (*ça leur donne une ligne sur leur CV, est ce bien utile ?*)

Un a abandonné pour raisons de santé, un a candidaté pour un emploi pacte mais non retenu, serait pris en auxiliaire pour cet été, un autre a été reçu au concours C.

2017 : 7 « potentialités » mais 4 pour l'instant (SIP Pornic, SIP St Nazaire, SIP Nantes Sud, AJV)

Ni stage, ni formation, les services civiques, dans l'esprit, devraient être réservés au monde associatif. On est à la frontière entre le stage et le bénévolat. La seule obligation de l'employeur est de leur donner une formation de 1er secours. Quant à la généreuse rémunération de 473 € nets, elle est prise en charge par l'Agence du service civique et ne coûte pas un centime à la DGFIP.

Apprentis : 1 depuis 1/9/2015 au PTGC pour une formation de 2 ans, 1 étudiant en « master 2 gestion fiscale » au 01/01/2016 au service DAJ qui a réussi son diplôme et qui a été embauché dans le privé.

4 en 2016 : 1 au PTGC au 1/9/2016 pour une formation de 2 an et 1 au CDIF ST NAZAIRE au 1/9/2016 pour une formation de 1 an, pour des BTS Géomètres. 1 au SIE Nantes Nord Est master 2 gestion fiscale pour 1 an au 1/10/2016 et 1 AJV pour bac pro ARCU (accueil réception) au 1/9/2016.

Pour 2017 la Direction n'a pas encore connaissance du quota (prochaine rentrée scolaire).

Pactes : en 2015 : 3 C administratifs (Sip Ancenis titularisé, 1 Nantes Municipale titularisé, 1 Sip Nantes Sud non titularisé, mais stage prolongé de 6 mois et on saura fin avril si titularisation) – en 2016, pas de recrutement.

La politique de la direction locale est de titulariser les agent-es Pacte. Pour la CGT, ce mode de recrutement reste assez flou sur ses modalités. En dehors du cadre statutaire, les syndicats peuvent difficilement intervenir sur ces emplois.

La doctrine nationale voudrait que les Pactes soient surtout des agents techniques

Recrutement contractuels handicapés : 2015 1 C admin au SLR, en 2016, 2 C admin 1 direct SPL et l'autre Div Compta. En 2017, pas de recrutement.

***Stagiaires étudiants** : convention établissements DRFIP avec 13 étudiant-es en 2015 et 15 en 2016 – dans le cadre de leur cursus. Ils viennent une semaine puis font un rapport (fac) ou l'pag (stage obligatoire de professionnalisation dans leur cursus). Certains réussissent les concours. Ces stages ne sont pas rémunérés.*

Suivi du traitement gracieux au SIP St Nazaire

Intervention de la CGT :

Imbroglia sur la gestion d'une partie des gracieux par la chef de service à l'automne dernier ce qui a entraîné des retards dans le traitement.

Réponses de la Direction :

Nous allons étudier le problème.

Égalité Professionnelle à la DRFIP 44

Questions de la CGT :

A Bercy un accord professionnel a été signé le 8 avril 2011 pour la période 2011-2013. Un nouveau texte de juin 2015 établit un plan d'action 2015 -2017 pour transposer au sein du Ministère l'accord Fonction Publique. Notre syndicat souhaite donc connaître la déclinaison de ce plan au niveau local.

* Quelles actions ont été engagées par la Direction en matières d'égalité professionnelle femmes hommes à la DRFIP 44 ?

* A-t-on désigné un-e correspondant-e départementale sur l'égalité professionnelle ?

* Est ce la même personne que la ou le correspondant-e diversité ?

* Quel plan de formation existe pour sensibiliser les chefs de services et les acteurs de la prévention (médecin de prévention, assistant de prévention, représentant-e CHSCT, Assistant-e de service social) ?

Réponses de la Direction :

La DRFIP 44 a pris l'attache de Bercy pour savoir s'il y avait des consignes ou démarches précises. Dans la campagne évaluation, la direction rappelle les règles de non discrimination. La correspondante égalité pour la DRFIP 44 est Sylvie **Erieau**. Sur les statistiques genrées, elles remontent à Bercy mais les OS n'ont pas connaissance de ces stats.

Quels engagements de la DRFIP en matière de sensibilisation ? Formation ?

La formation discrimination fait tout... On constate à l'écoute de certaines réactions qu'il y a encore des progrès à faire en ce domaine puisque pour certain-es, il y a là semble-t-il un bon sujet de rigolade. Nous reviendrons sur ce sujet.

Notre administration ne fait aucun effort sur ce sujet et visiblement les directions locales n'ont aucune consigne précise.

À la fin de la séance, les représentant-es syndicaux ont demandé un avis du CHSCT sur la suppression d'un cadre A dans chaque SIP du département. Dans un contexte de tensions dans les SIP, le rôle du cadre A doit sans doute être évalué ainsi que son positionnement fonctionnel, mais nous ne jugeons pas logique de supprimer un poste.

Vos représentant-es CGT lors de ce CTL :

Marielle ARTEAUD (02.51.12.84.97)
Jean-Frédéric BOESWILLWALD (02.51.12.86.90)
Pierre-Yves GRELLIER (02.51.12.82.10)

Contacter la CGT

- Cgt Finances Publiques 44, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- Courriel : cgt.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr
- Internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/44/>

